

Engagements du Ministère des Transports du Québec envers les trois requérants

Requête 1 – Restaurant Robert BBQ

Requête 2 – Constructions PROCO inc.

Requête 3 – Métro Dubé

Préambule

Le tracé retenu dans l'étude d'impact sur l'environnement (variante 2) de décembre 2008 demeure au même endroit et ne sera donc pas déplacé de 50 m vers l'est (direction Saint-Nazaire).

Le carrefour giratoire et les accès sur la route 172

Le ministère des Transports (MTQ) s'engage à aménager un carrefour giratoire à quatre branches à l'intersection de la route 169 projetée et la route 172 actuelle selon la géométrie illustrée sur les plans ci-joints. Le carrefour giratoire sera aménagé selon les normes du ministère des Transports et permettra le transport par camions semi-remorques des poutres d'acier fabriquées par Constructions PROCO, lesquelles peuvent atteindre une longueur de 40 à 60 m.

Le tronçon de la route 172 entre le carrefour giratoire prévu et la route 169 actuelle permettra l'aménagement éventuel d'un accès commercial aux deux zones à développer (voir plans ci-joints) qui sont situées actuellement en territoire agricole mais qui font l'objet d'un projet d'affectation de zones commerciale et industrielle par la municipalité de Saint-Nazaire et la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Si ces terrains demeurent en zone agricole au moment de la construction de la nouvelle route 169, les obligations du ministère des Transports se limiteraient à l'aménagement d'un accès agricole à ces deux zones qui seraient alors enclavées.

Toutefois, advenant la réalisation d'un développement commercial et industriel, deux options sont possibles et elles apparaissent aux plans ci-joints. L'une des options correspond à une intersection en « croix » et l'autre à une intersection en « T » jumelée à un terre-plein assez large pour permettre les virages en « U ».

L'option la plus adaptée aux conditions qui existeront à l'étape de l'acquisition de l'emprise par le MTQ sera réalisée pour permettre l'accès aux zones de développement. Le ministère des Transports s'engage également à donner un accès à la voie de contournement en direction sud tel que montré sur les plans ci-joints. Les accès aux zones à développer seront aménagés selon les normes du MTQ.

Les engagements particuliers

Le ministère des Transports prend les engagements suivant concernant les autres points en litiges :

- aménager un accès aux résidus de terrains agricoles des lots 45 et 46 de Constructions PROCO qui seraient enclavés, incluant la sablière et la colline boisée situées sur le lot 46 ;
- déplacer les trois silos à un endroit qui convient à Constructions PROCO ;
- effectuer un suivi environnemental de deux puits d'eau souterraine dans le secteur de l'industrie de Constructions PROCO qui comportera une première caractérisation des puits avant le début des travaux, une deuxième durant les travaux et une troisième deux ans après la fin du chantier. Si le suivi démontre un problème de contamination causé par la route, le ministère des Transports entend corriger la situation à la satisfaction du propriétaire ;
- dès la mise en service de la voie de contournement, établir à proximité du carrefour giratoire une signalisation normée et adaptée au milieu en collaboration avec la Ville d'Alma, la Municipalité de Saint-Nazaire et les commerces qui sont touchés par le projet afin d'accroître la visibilité des commerces établis sur la route 169 actuelle ;
- maintenir la continuité des sentiers de motoneiges ;
- réaliser, avec l'accord de la Municipalité de Saint-Nazaire, une étude pour évaluer les correctifs possibles à la problématique de conflit de circulation sur la route 172, entre le trafic local et le camionnage généré par les activités de Constructions PROCO.

Signé à Alma, le 18 avril 2011

Par :



Nom : Réjean Dumais, ing.

Titre : Chef du service des inventaires et du Plan du MTQ

Plan d'accès avec intersection projetée en "Croix"

Numéro de projet MTQ: 154-00-0514
Numéro de projet Cegertec: 15647-206
Numéro de dessin: 15647-206-CR-PM-IC-001

Version Préliminaire
2011-04-15

Transports Québec
ROUTE 172/169



Zone à développer

Zone à développer

DOLBEAU

ALMA

Zone agricole

Ville d'Alma

Municipalité de Saint-Nazaire

Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise

Emprise

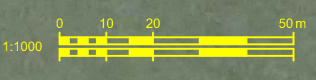


Plan d'accès avec intersection projetée en "T"

Numéro de projet MTQ: 154-00-0514
Numéro de projet Cegertec: 15647-206
Numéro de dessin: 15647-206-CR-PM-IC-007

Version Préliminaire
2011-04-15

Transports Québec
ROUTE 172/169



Zone à développer

Zone à développer

DOLBEAU

ALMA

Zone agricole

Ville d'Alma

Municipalité de Saint-Nazaire



Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise de non accès

Emprise

Emprise

19,4m

19,4m

19,4m

19,4m

15,0m

15,0m

12,5m

12,5m

12,5m

12,5m